

**Registre des Délibérations**

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 NOVEMBRE 2019

**SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT**

**Etaient présents :**

**Membres titulaires**

Mmes : Chantal ANDRIOT - Vera BAEKE – Sandrine CHAINARD – Pauline GOULET –  
Paule GRIS – Corinne JOURDAIN GROS – Ginette PATISSIER - Sarah SABIH

MM : Jean-Philippe ANCIAUX – Vincent BOULLAY – Alain CHANDIOUX – Edouard  
CHOPLAIN – Antoine DIAZ – Bernard ECHALIER - Pascal GIRARDOT –  
Vincent LONGUEVILLE – Pierre PETITJEAN – Michaël RENAUD – Michel  
SUCHAUT – Alain THEVENOT – Alain THOUVENOT – Alexandre VION -  
Mansour ZOBERI

**Etaient excusés :**

**Membres titulaires**

Mmes : Aude ALEXANDRE – Martine COUTURIER – Nathalie HOEL - Carine IGAU -  
Marie-Odile MORET - Thérèse PISTOIA - Camille TOITOT

MM : Franck ALAINE – Roland BACHELARD – Jean-Paul BARBEY - Gilles PENET –  
Jean-Christophe PICHOT – Jean-Pierre RIFFIER – Philippe ROUBALLAY -  
Emmanuel THILLET -

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CCI 21/71 : PRESENTATION DU  
PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE**

Rapporteur : Michel SUCHAUT

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

En mars 2019, les Présidents des CCI de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or ont confié aux Directeurs généraux un travail de projection budgétaire à 2022, dans la perspective de la construction d'une nouvelle CCI Saône-et-Loire Côte-d'Or unique pour fin 2021, prolongement logique des mutualisations déjà réalisées entre ces deux organisations sur les activités portuaires/multimodales, de la formation continue, de l'entrepreneuriat et de la communication depuis plusieurs années.

Le calendrier de création de cette nouvelle entité est calé sur celui du renouvellement des membres élus prévu lors des prochaines élections consulaires.

Cette nouvelle CCI unique à fin 2021 permettra d'offrir un service plus performant aux entrepreneurs de ce bassin élargi et d'intéresser les candidats à la prochaine mandature à travailler sur de nouveaux axes de développement pour le compte de plus de 44 000 ressortissants, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique territorial.

Pour ce faire, une méthode simple : dès fin 2019

- **Fin 2019-début 2020 : études :** constat sur les forces/faiblesses et menaces/opportunités du périmètre
- **Février 2020 :** séminaire de travail des Elus : engagement des Elus actuels pour accompagner le projet
- **Février /mai 2020 :** réunion des groupes de travail mixtes composés des Elus des 2 CCI
- **Juin 2020 :** Délibération en AG de chaque CCI sur l'adresse du siège social de la future CCI
- **Au plus tard en octobre 2020 :** délibération en AG de CCI Régionale BFC sur l'évolution du schéma directeur régional, qui doit soumettre au vote des Elus régionaux la création de cette nouvelle CCI au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Potentiellement le schéma directeur régional peut aussi voter la création d'autres CCI par regroupements.

=>Les Bureaux respectifs sont impliqués dans cette analyse prospective confiée aux deux Directeurs généraux, et une commission mixte d'élus issus de chacun des deux et élargie par thème a été constituée en vue de l'élaboration d'une stratégie commune qui est présentée ce jour à nos Assemblées Générales respectives.

L'objet de cette mission consiste :

- A élaborer un service général commun aux CCI 71 et 21, en conseil qui associe politique nationale et besoins locaux (financements par la TFC et autres)
- A consolider et s'imposer des résultats à l'équilibre ou bénéficiaires, sans soutien de TFC, pour toutes les activités marchandes gérées par la future CCI unique : formation, transport multimodal
- Les activités externalisées dans lesquelles la CCI sera majoritaire, doivent être financièrement autonomes afin d'éviter de verser des subventions pour combler les déficits d'exploitation

Pour mettre en œuvre ce projet, une communication interne et externe devra être associée. L'organisation privilégiera également un management qui responsabilise Elus et collaborateurs par missions, dans une logique de proximité en phase avec les politiques nationales.

Un protocole d'accord entre les Présidents a été rédigé dans ce sens pour clarifier objectifs et méthode. (*document annexé au présent dossier*).

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI de Saône-et-Loire du 24 septembre 2019, lequel a émis un avis favorable.

**Ainsi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, adoptent la délibération suivante :**

### **DÉLIBÉRATION**

**CONSIDERANT** la réforme des CCI sur le plan national et les orientations de la Loi PACTE de mai 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la CCI 71 en date du 24 septembre 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole en date du 25 septembre 2019,

### **LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE-ET-LOIRE**

- **APPROUVE** le projet de protocole d'accord sur la conduite et la gestion de la création d'une nouvelle CCI Saône-et-Loire / Côte-d'Or, pour les élections consulaires,
- **AUTORISE** le Président de la CCI de Saône-et-Loire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**Le Président,  
Michel SUCHAUT**

